

Image not found or type unknown



Saisie attribution suite à non paiement de loyers

Par **kunzi**, le **29/01/2008** à **16:26**

Un huissier a bloqué mon compte sur demande d'un créancier. j'ai réglé le problème, mais est ce que cette procédure est permanente: c.a.d. que l'huissier se voit attribué la totalité de mon crédit dès qu'il apparaît , jusqu'à extinction de la dette?